



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

RENNES

www.rennes.snuép.fr

L'ENSEIGNEMENT PRO en BRETAGNE



Janvier 2021

*Meilleurs vœux à tous les PLP et CPE de l'académie de Rennes.
2021 sera une année de grande vigilance syndicale pour nous
tous si nous voulons garder notre cadre social.*

Le secrétariat académique du SNUEP-FSU

2021 : une nouvelle année de défis

2020 a été une année particulièrement difficile et éprouvante pour toutes et tous. La pandémie nous a éloignés pour un temps de nos élèves, de nos collègues et parfois de nos proches. L'abominable a frappé l'un d'entre nous au cœur de l'automne, blessant la liberté d'expression fondamentale à notre République. Décidément, cette année sinistre, si elle a démobilisé pour un temps nos forces face aux réformes de notre ministère et aux attaques des ennemis de la liberté et de la laïcité, a également montré, à bien des égards, notre résistance, notre inventivité et notre résilience.

Bien heureusement, cette année a laissé place à 2021 que nous espérons plus douce et surtout pleine de projets et de réalisations. Nous souhaitons également que cette année voit nos luttes aboutir sur les questions des retraites, des statuts et des salaires continuellement remis en cause par ce gouvernement. Nous voulons une année de respect, de liberté, de laïcité réaffirmée. **Mardi 26 janvier, le SNUEP FSU dans le cadre d'une intersyndicale a appelé à la grève pour défendre la voie professionnelle des lycées** fortement attaquée ces dernières années. Ces derniers mois, les restrictions liées à la pandémie ont rendu plus difficile notre lutte pour une Education et une société plus justes. Pourtant cette crise sanitaire a révélé de manière criante ce que nous combattons depuis des années : l'inégalité sociale particulièrement visible dans nos lycées professionnels. Il ne faut pas que la covid et les mesures sanitaires qui en découlent soient les accélérateurs des injustices subies par nos élèves. Pour cela nous devons poursuivre le combat durant cette nouvelle année.

Stage du 8 avril 2021 : inscrivez-vous !

Pour vous inscrire vous pouvez envoyer un courriel à sa.rennes@snuep.fr,

Le thème du stage « **le handicap et l'inclusion** » est développé dans l'article.

Les demandes d'autorisation d'absence sont à faire un mois avant le stage

<http://rennes.snuep.fr/stage-syndical/>

De stage en stage

Le SNUEP-FSU académique s'est associé au SNES pour un stage sur la continuité pédagogique le 14 janvier. La situation sanitaire et le grand nombre d'inscrit.e.s a nécessité que la tenue de ce stage se fasse en visio. Malgré les conditions, les participants ont particulièrement apprécié la qualité des interventions et la richesse des débats. Les problématiques soulevées étaient si nombreuses que les échanges auraient pu se poursuivre au-delà de la journée.

Le prochain stage de nouveau co-organisé avec le SNES se déroulera **à Rennes le 8 avril 2021**. Il aura pour sujet **le handicap et l'inclusion**. Davantage d'élèves en situations de handicap sont accueillis dans nos établissements mais la mise en œuvre des objectifs d'inclusion scolaire se révèle complexe : précarité des AESH, manque de formation des personnels, manque de moyens... Ce stage reviendra sur l'histoire récente de l'inclusion scolaire et posera la question des conditions nécessaires pour une scolarité réussie des élèves en situation de handicap.

Dotation Horaire Globale

Les DHG sont arrivées dans les établissements. Les suppressions massives de postes dans le second degré décidées par le gouvernement ont inévitablement des répercussions sur les dotations des établissements. Couplées avec la réforme de « la voie professionnelle » dont l'objectif premier est la diminution des heures d'enseignements, cette baisse de moyens d'enseignement risque de se traduire par des suppressions de postes dans Les LP.

Les pertes d'heures postes sont amplifiées par l'idéologie gouvernementale du « travailler plus pour compenser le gel du point d'indice », ce que les gens de mauvaise foi appellent « travailler plus pour gagner plus ». Ainsi dans la répartition des moyens de nombreuses heures postes sont remplacées par des HSA. Plus d'heures supplémentaires imposées à moins de collègues c'est une nouvelle dégradation de nos conditions de travail.

Pour résister au mieux les collègues doivent être particulièrement attentifs qu'au minimum les horaires des grilles officielles soient appliqués. Tout projet de suppression de poste doit être examiné de près en regardant s'il n'y a pas de « basculement » d'une discipline vers l'autre (« déshabiller Pierre pour habiller Paul ») ou si le chef d'établissement ne profite pas trop rapidement d'une « opportunité » comme un départ en retraite ou une mutation, pour faire l'économie d'un poste).

De même, il faut continuer à exiger les créations de postes nécessaires aux formations, la faiblesse globale des moyens accordés alimentant souvent la timidité des demandes officielles.

Dans tous les cas, il faut faire part au SNUEP-FSU des décisions en prévision, suppressions ou créations, afin qu'il puisse intervenir auprès des autorités rectores.

N'hésitez pas non plus à nous contacter si vous avez des questions sur la DHG de votre établissement.

Rappel Congrès.

Le SNUEP-FSU Bretagne tiendra son congrès les **4 et 5 février 2021**. C'est un moment important dans la vie démocratique de notre syndicat. Ce sera un temps privilégié pour débattre des enjeux syndicaux présents et à venir.

Il est important que chaque établissement et secteur soit représenté (entre 1 et 3 délégués suivant le nombre d'adhérents de la section). Les adhérents doivent remplir le coupon-réponse reçu par courriel et le renvoyer au secrétariat académique dans les plus brefs délais.

L'autorisation d'absence est de droit. La demande à faire au minimum 3 jours avant.

Comité Technique Académique

Le mardi 19 janvier s'est tenu un comité technique académique auquel participait la FSU. A l'ordre du jour figurait notamment les moyens d'enseignement pour la rentrée prochaine.

Les conséquences de la réforme Blanquer sont bien visibles dans l'évolution des moyens. Alors que les défenseurs de « la transformation de la voie professionnelle » prétendent que l'objectif du ministre n'est pas de faire des économies, avec pour « preuve » que les moyens donnés au lycées professionnels la première année de mise en place des projets ministériels n'avaient pas baissé, nous constatons qu'après une perte de 12,6 Equivalent Temps Plein en heures postes en 2020 (« compensé par 6,7 ETP en HSA » selon le rectorat) les LP bretons perdrons 18 ETP en heures postes en 2021 (« compensé par 8,5 ETP en HSA »).

La démonstration est donc faite que la « réforme de la voie professionnelle » est une réforme budgétaire.

Les SEGPA conserve les mêmes moyens mais avec une prévision de 94 élèves en plus.

S'agissant des mixités de public, le SNUEP-FSU a fait remarquer au rectorat que les apprenti.e.s n'apparaissent pas dans les effectifs pour le calcul des dotations, baissant ainsi mécaniquement les heures d'enseignement allouées aux établissements. En réponse le rectorat prétend que pour l'intégration des apprenti.e.s les moyens donnés par France compétence sont des moyens d'enseignement qui doivent permettre des dédoublements si nécessaire. Ce n'est malheureusement pas le constat fait dans la plupart des établissements.

« Réforme de la formation initiale et des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) : attention, danger !

Les syndicats d'enseignant·es de la FSU ont rencontré en audience le mercredi 13 janvier les instances académiques dont le recteur, le directeur de l'Inspé (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) et le président de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) sur la mise en œuvre des textes transformant la formation des enseignant·es et CPE avant et après le concours de recrutement.

La mise en place de la réforme va considérablement dégrader les conditions de formation et d'entrée dans le métier des étudiant·es, futur·es enseignant·es ou CPE. Alors que le concours est déplacé de la première à la deuxième année du Master MEEF, le rectorat confirme que les étudiant·es devront signer un contrat d'alternance d'un tiers temps pour être placé·es en responsabilité devant les élèves dans les écoles, collèges et lycées de l'académie.

Ainsi, durant cette deuxième année de MEEF elles/ils devront réaliser un mémoire de recherche, valider leur master, préparer et réussir leur concours... et enseigner : un vrai parcours du combattant ! Le tout pour une rémunération de 660 euros nets ! L'Éducation nationale confond professionnalisation et précarisation !

...

La « professionnalisation accrue » que cherche à vendre le Ministre à l'opinion est un mensonge de plus de sa part ! En réalité la réforme jette dans le bain des étudiant·es sans expérience et supprime le temps consacré à leur formation en tant que fonctionnaires stagiaires l'année suivant le concours. Une économie réalisée sur le dos de ces futures collègues sans aucune considération ni pour eux ni pour les élèves.

La FSU rappelle qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Il faut sortir les jeunes de la précarité, financer leurs études par des pré-recrutements pour sécuriser le temps nécessaire à la formation tout en contribuant à l'attractivité des métiers de l'enseignement... »

Pour se défendre collectivement : adhérer c'est agir

De nombreux collègues ont déjà renouvelé leur adhésion et le secrétariat académique les en remercie. Le bulletin pour l'année est disponible sur le site académique du SNUEP. Vous pouvez également adhérer en ligne directement sur notre site : <http://www.rennes.snuep.fr>

Rappel : **66 % de la cotisation est l'objet d'un crédit d'impôt.**

Merci d'envoyer le bulletin au local de Rennes (voir adresse en pied-de-page) plutôt qu'au SNUEP national pour que la section académique puisse prendre en compte plus rapidement l'adhésion ou la ré-adhésion

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**